



Le Tampon, le 02 janvier 2023

La présidente de la  
Ligue Réunionnaise de Tennis de Table (LRTT)

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

A

Mesdames et messieurs les représentants de clubs

Association

Ligue Réunionnaise de  
Tennis de Table

Dossier suivi par

Isabelle ALLIOT-MICHOUX  
Présidente

Téléphone  
0692 86 30 20

Courriel  
presidente@lrтт.гe

Adresse

Adresse Siège social  
20, route P. Tsiranana  
97495 STE CLOTILDE

Site Internet  
www.lrтт.гe

Siret  
40900277100015

Code APE  
9312Z

RNA  
W9R1002606

**OBJET :** Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 18 février 2023

**LIEU :** réunion en présentiel, CROS, 97490 - Ste Clotilde

**HORAIRE :** 16 h 00

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale. Outre la présentation et l'approbation des différents rapports (moral, activité, financier), nous procéderons à l'élection de nouveaux membres au comité directeur.

**ORDRE DU JOUR :**

- Pointage et vérification des mandats
- Approbation du Procès-Verbal de l'AG Ordinaire du 05 mars 2022
- Rapport moral et d'activité (\*)
- Rapport financier (\*)
- Budget prévisionnel (\*)
- Élection de nouveaux membres (\*\*)
- Question(s) diverse(s) (\*\*\*)

(\*) Ces documents vous seront transmis pour consultation avant la réunion.

(\*\*) Afin de compléter le comité directeur de 17 à 19 membres, un imprimé d'acte de candidature est joint à cet envoi. **Les candidatures définitives ne seront pas connues avant le lundi 13 février 2023.**

NB : une place, sur les deux vacantes, est réservée pour un médecin, une personne qui s'impliquerait dans la commission médicale de Ligue. Une féminine doit apparaître dans le CL.

(\*\*\*) Les questions diverses sont à envoyer à Mme La Présidente et M. le Secrétaire Général, **au plus tard le vendredi 10 février 2023**. Ne seront débattues en AG que les questions parvenues à la date butoir.

On vous rappelle :

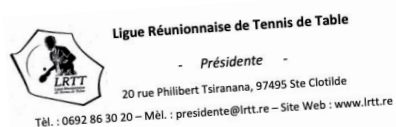
2/2

- Que c'est le nombre de licences enregistrées au 31/12/2022 qui servira pour le calcul des voix attribuées aux représentants des associations lors des votes des différents rapports.
  - AOR : 106 licenciés → 5 voix
  - ASTELLA : 14 licenciés → 2 voix
  - A2P : 11 licenciés → 2 voix
  - CDTT : 16 licenciés → 2 voix
  - CPP : 37 licenciés → 3 voix
  - CRE : 50 licenciés → 3 voix
  - LMTT : 30 licenciés → 3 voix
  - PICP : 5 licenciés → 1 voix
  - SPORTT : 86 licenciés → 4 voix
  - SMTT : 23 licenciés → 3 voix
  - TTSP : 49 licenciés → 3 voix
  - TTT : 96 licenciés → 4 voix

Soit un total de 35 voix

- Qu'une procuration ne peut être portée que par une personne représentant son association (il faut une décision du comité directeur du club allant dans ce sens).

Bien cordialement.



La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX